Communauté Francaise

Ministère de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale , de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Etudes.

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.

1040 Bruxelles , le 23 Oct 96
Rue de la Science , 43
02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 1773

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS : L'ENSEIGNANT ACTEUR DANS L'ORIENTATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DE SES ELEVES (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 962001U36X1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels(02/238.86.44) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

14734

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENTS 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. **La présente demande émane du réseau**:

O (1) Communauté française
◎ (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2).....

Date et signature (2) 13/09/96

2. **Intitulé de l'unité de formation:** (2)

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS :
L'ENSEIGNANT ACTEUR DANS L'ORIENTATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DE SES ELEVES (CONVENTION)

Code (3) 962001U36x1

3. **Finalités de l'unité de formation** : Reprises en annexe n°1 de ..... page(s) (2)

4. **Capacités préalables requises** : Reprises en annexe n°2 de ..... page(s) (2)

5. **Classement de l'unité de formation** :

O (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur O (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	●	Pédagogique	●
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord 17/09/96

Signature du président du Conseil supérieur :

6. **Caractère occupationnel** : O (1) oui O (1) non

7. **Constitution des groupes ou regroupement** : Repris en annexe n° 3 de ..... page(s) (2)

8. **Programme du (des) cours** : Repris en annexe n° 4 de ..... page(s) (2)

9. **Capacités terminales** : Repris en annexe n° 5 de ..... page(s) (2)

10. **Chargé(s) de cours** : Repris en annexe n° 6 de ..... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration

Code de l'unité de formation : (3) 962001 U36 X1

11. **Horaire minimum de l'unité de formation** :

Horaire minimum :

1. **Dénomination du (des) cours** : (2)	**Classement du (des) cours** (2) (4)	**Code U** (2) (5)	**Nombre de périodes** (2)
Laboratoire d'orientation et d'insertion professionnelle	CTPP	D	32
2. **Part d'autonomie**	xxxxxxxxxxxxxx	P	0
	Total des périodes		32

12. **Réservé au Servce d'inspection** :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Avis favorable si et seulement s'il est tenu compte de l'annexe Remarque rencontrée Fotovitch

Fotovitch

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 22 OCT. 1996

Signature :

A. COLLINET
INSP. COORD.

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

U.F. ANNEXE 1

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS :
L'ENSEIGNANT ACTEUR DANS L'ORIENTATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DE SES ELEVES (CONVENTION)
32 Périodes

Finalités de l'unité de formation

Finalités générales

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage

Finalités Particulières

L'unité de formation a pour but de rendre l'étudiant capable .
Cette unité de formation vise

- répondre à des besoins individuels et collectifs de qualifications, de recyclage, de reconversion.

- permettre aux enseignants quelque soit leur spécialité :

d'intégrer, dans sa démarche quotidienne d'enseignant, la sensibilisation de ses élèves au monde du travail
de prendre conscience de la nécessité de susciter une pédagogie de l'insertion

U.F. ANNEXE 2

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS :
L'ENSEIGNANT ACTEUR DANS L'ORIENTATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DE SES ELEVES (CONVENTION)
32 Périodes

Capacités préalables requises

Capacités
NEANT

Titre(s) pouvant en tenir lieu
NEANT

Conditions particulières

Conformément au décret du 16 juillet 1993, article 6, la formation est accessible à tous les membres du personnel enseignant concerné.

U.F. ANNEXE 4

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS :
L'ENSEIGNANT ACTEUR DANS L'ORIENTATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DE SES ELEVES (CONVENTION)
32 Périodes

Programme de l'unité de formation

En fin d'unité de formation, l'étudiant doit être capable :

1. de cerner les tendances du marché de l'emploi actuel,
   en tenant compte
- du contenu des informations et des institutions habilitées tant sur le plan régional, national qu'européen
- des interventions des personnes ressources en présence ;

2. d'identifier le profil de son école par rapport à ce marché de l'emploi,
   en tenant compte
- de l'adéquation des structures de formation en place
- du profil de la population scolaire et de son importance
- des besoins logistiques (ressources humaines et équipements) ;

3. de présenter des méthodes de recherche d'emploi:
   en tenant compte
- des périodiques disponibles sur le marché et leurs spécificités
- des moyens nouveaux de communication

4. d'analyser de manière critique une annonce d'offre d'emploi:
   en tenant compte
- des éléments informatifs, significatifs tant au niveau du poste de travail que des qualités souhaitées
- de la problématique de la surqualification, de la mondialisatisation de l 'économie et de la flexibilité

5. d'expliquer et d'appliquer les règles de rédaction d'un curriculum vitae
   en recherchant
- la mise en valeur des compétences significatives
- l' adéquation aux attentes des employeurs et leur mode de perception
- les critères de lisibilité ;
- les qualités d'une présentation assistée par ordinateur;

6. de montrer et de faire acquérir des comportements corrects lors d'entre-tiens d'embauche
   en tenant compte
- des niveaux de langues des employeurs
- de leur mode de recrutement et de sélection
- de leur mode d'interview;

8. de prendre conscience de la nécessité d'ouvrir ses élèves à leur avenir économique et social ....

pour prendre conscience de son rôle dans l'orientation et l'insertion professionnelle de ses élèves et de la nécessité de négocier celui-ci avec d'autres partenaires concernés par la problématique d'insertion des jeunes

Capacités terminales

Capacités

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable

face à une mise en situation - problème ,

- de mettre au point une stratégie globale favorisant l'insertion des élèves de son établissement scolaire
- de réaliser des séquences de leçons d'apprentissage de recherche d'emploi, de rédaction de curriculum .... appropriées à la population concernée
- d'échanger des méthodes nouvelles pour développer un savoir-faire éclairé

Pour la détermination du degré de maîtrise ,il sera tenu compte

- de la « faisabilité » de la stratégie proposée
- de la cohérence dans le raisonnement
- du niveau de la prise de conscience et de la prise en compte de celle-ci dans l'analyse du rôle de l'enseignant comme agent innovateur en ce domaine

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS:
L'ENSEIGNANT ACTEUR DANS L'ORIENTATION ET L'INSERTION
PROFESSIONNELLE DE SES ELEVES (CONVENTION)

ANNEXE 6

PROFIL DU (DES) CHARGES DE COURS

Un enseignant ou un expert .
Un expert qui par son expérience professionnelle et personnelle manifeste les compétences de la gestion des problématiques d'insertion sociale ou professionnelle.

ANNEXE

FORMATION CONTINUÉE DES ENSEIGNANTS: L'ENSEIGNANT ACTEUR DANS L'ORIENTATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELE DE SES ÉLÈVES (CONVENTION)
LEFERE
CEPEONS
Code: 96 20 01 U/ 36 / X1
dossier :1773 U

ANNEXE 6 : PROFIL DU (DES) CHARGÉS DE COURS

La présentation prête à confusion: il conviendrait de la revoir en indiquant par exemple un enseignant ou un expert.
L'expert par son expérience...
Ainsi la qualification correspond bien à l'expert et non à l'enseignant et à l'expert.

Louise GOTOVITCH
06/10/96